Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 072-217202159-20261020-A2026203-AI

Département de la Sarthe
Commune de Neufchâtel-en-Saosnois

A2026203

Arrêté municipal portant interdiction d'accès au terrain de football du samedi 24 au dimanche 25 octobre 2026 inclus, sur la commune de Neufchâtel-en-Saosnois.

Le maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,
Considérant les conditions météorologiques et l'état actuel du terrain de football du stade municipal situé rue Désirée Ruel,
Considérant qu'il importe de prendre les mesures propres à assurer la préservation dudit terrain et la sécurité des utilisateurs du terrain de football,

ARRETE :

Article 1 : L'utilisation du terrain de football sera interdite du samedi 24 au dimanche 25 octobre 2026 inclus.

Article 2 : Le Maire et les responsables du club utilisateur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait à Neufchâtel-en-Saosnois, le 20 octobre 2026.

Le Maire,
Jean-Denis GUIBERT

MAIRIE de NEUFCHATEL en SAOSNOIS ★ 72600 ★